



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le mardi 2 octobre 2018, à 20 heures**

Sont présents : Mme Michelle Pageau, MM, Michel Breton, Richard Dubois, James Allan et Carl Dubois, formant quorum sous la présidence de M. Paul Vachon, maire.

Absent : M. Roger Gosselin

Est également présente, Mme Lucie Berthiaume, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2018-170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance;
4. Deuxième versement à la Sûreté du Québec;
5. Taxes 2019, nombre de versements;
6. Dépôt du rapport semestriel de l'état des revenus et des dépenses;
7. Demande de dérogation mineure de monsieur Francis Lachance;
8. Résolution d'adoption du règlement de concordance numéro 490 amendant le règlement du plan d'urbanisme numéro 268;
9. Résolution d'adoption du règlement de concordance numéro 491 amendant le règlement de zonage numéro 264;
10. Résolution d'adoption du règlement numéro 492 règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
11. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
12. Déblaiement des terrains de stationnement;
13. Demande d'aide financière Opération Nez rouge;
14. Achat d'un tracteur à pelouse;
15. Perron de l'église catholique;
16. Centre d'archives de la région de Thetford;
17. Compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches;
18. Correspondance;
19. Comptes du mois;
20. Période de questions;
21. Divers;
22. Levée de la séance.

2018-171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

2018-172 DEUXIÈME VERSEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec au Ministre des Finances pour la somme de 21 967 \$.

2018-173 TAXES 2019, NOMBRE DE VERSEMENTS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de conserver le même nombre de versements pour le compte de taxes. Le premier versement devrait se faire le ou avant le 28 février 2019, le deuxième versement devrait se faire le ou avant le 30 juin 2019 et le troisième versement devrait se faire le ou avant le 30 septembre 2019, sans frais d'intérêt si les délais sont respectés. Le compte de taxes peut être réglé en totalité avant le 30 avril 2019 sans frais d'intérêt.

2018-174 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2018 ainsi que l'état comparatif de l'année précédente, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2018-175 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR FRANCIS LACHANCE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la construction d'un garage, pourvu que tous les autres articles des règlements soient respectés.

2018-176 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 490 AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 268

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame Michelle Pageau, conseillère, lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 septembre 2018 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet s'est tenue le 2 octobre 2018 en vertu de l'article 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la salle municipale ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement n° 490 et renoncent à sa lecture ;

Proposé par madame Michelle Pageau et appuyé par monsieur Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement de concordance numéro 490 amendant le plan d'urbanisme numéro 268 conformément au règlement 180 de la MRC des Appalaches soit et est adopté.

2018-177

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
NUMÉRO 491 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 264**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur Carl Dubois, conseiller, lors de la session ordinaire du conseil s'étant tenue le 4 septembre 2018 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet s'est tenue le 2 octobre 2018 en vertu de l'article 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement n° 491 et renoncent à sa lecture ;

Proposé par monsieur Carl Dubois et appuyé par madame Michelle Pageau et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement de concordance numéro 491 amendant le règlement de zonage numéro 264 soit et est adopté.

2018-178

**RÉSOLUTION D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 492
RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir, dans le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, des règles « *d'après-mandat* » ;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 4 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 4 septembre 2018 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 6 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 17 septembre 2018 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement n° 492 et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 492 soit adopté.

2018-179

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la Programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE

2018-180 DEBLAIEMENT DES TERRAINS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par madame Michelle Pageau, appuyé par monsieur James Allan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Serge Bolduc soit engagé pour effectuer le déblaiement des terrains de stationnement de l'édifice municipal au cours de la saison d'hiver 2018-2019 pour un prix forfaitaire de 850 \$ incluant le sablage.

Pour l'ouverture du stationnement de l'église Sainte-Catherine-Labouré, un montant supplémentaire de 400 \$ sera payé par la municipalité.

2018-181 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OPÉRATION NEZ ROUGE

Pour faire suite à la demande faite par l'Ordre des Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don de 100 \$ pour la campagne de financement Opération Nez Rouge.

2018-182 ACHAT D'UN TRACTEUR A PELOUSE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense pour l'achat du tracteur Cub cadet LX46 BT, modèle 13BFA1CT596 au coût de 1 650 \$ plus taxes.

En tenant compte qu'un crédit de 1 000 \$ a été accordé pour l'échange de l'ancien tracteur à gazon.

2018-183 PERRON DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Attendu que le perron de l'église est jugé dangereux pour la circulation des passants;

Attendu que les conseillers ont reçu une demande d'approbation pour la soumission en date du 6 septembre 2018 par courriel et que la majorité ont répondu être en accord avec celle-ci;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la dépense au montant de 5 550 \$ pour la construction du nouveau perron à l'église catholique de Kinnear's Mills.

2018-184 CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer la contribution pour l'année 2018 au montant de 44,16 \$ au Centre d'archives de la région de Thetford.

**COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA
MRC DES APPALACHES**

Monsieur Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

2018-185 CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

2018-186 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	14 778,59
C0006926	École du Perce-Neige	302,28
C0006927	Sylvain Lambert (chapiteau)	900,00
C0006928	Municipalité de Saint-Fortunat	30,00
C0006929	Chantal Bolduc	402,00
C0006930	Hydro-Québec (église)	33,71
C0006931	MRC des Appalaches	55,21
C0006932	Courrier Frontenac (Avis publics)	757,69
C0006933	Petite caisse	255,45
C0006934	Marc Prévost (KM)	432,50
C0006935	Fonds d'information sur le territoire	8,00
C0006936	DG Usimécanique inc.	1 897,09
C0006937	Gravière GNVR Inc.	1 475,07
C0006938	Serge Bolduc	1 480,29
C0006939	Imprimerie Gingras & Fils	57,95
C0006940	A. Landry Paysagiste & Fils	1 293,47
C0006941	Entreprise EJJ	505,89
C0006942	Artefactuel	2 805,79
C0006943	Service d'Extincteurs SET	80,07
C0006944	Les Prétentieux	3 863,16
C0006945	Me Marie-Klaude Paquet, notaire	854,85
C0006946	Robert Sanfaçon	452,05
C0006947	Régie Intermunicipale de la région Thetford	1 191,49
C0006948	Gravière GNVR Inc.	1 053,31
C0006949	Construction Jacques Malette & Fils	229,95
C0006950	Erablière Laverdière & Frères inc.	3 402,08
C0006951	Jean-Pierre Turgeon	255,40
C0006952	Café Aude gamme	258,69
C0006953	Service d'assistance juridique FQM-MMQ	634,89
C0006954	Carl Dubois	87,00
C0006957	Agence du revenu du Canada DAS	1 537,51
C0006958	Ministère du revenu DAS	3 898,65
C0006959	Courrier Frontenac (publicité vergers)	554,41
C0006960	Signalisation de l'Estrie inc.	231,10
C0006961	Ecce Terra, arpenteurs-géomètres	661,11
C0006962	Caisse Desjardins région de Thetford	379,80
C0006964	Jean-Marc Trépanier	270,00
C0006965	Pisciculteurs B. Laroche & Filles	3 400,00
P1800088	Service Sanitaires Denis Fortier	2 148,68
P1800089	Le Centre de l'Aspirateur TM Enr.	41,08

P1800090	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P1800091	Numérique technologies	172,46
P1800092	Rona	102,31
P1800093	2861-7389 Québec inc. Rick Macrae	422,54
P1800094	2858-0702 Québec Inc.	20 460,48
P1800095	Canac	724,46
P1800096	Numérique technologies	99,46
P1800097	2861-7389 Québec inc. Rick Macrae	7 364,15
P1800098	Claude Pelletier	1 056,33
L1800017	Hydro Québec	748,46
L180001	Bell Canada	416,18
	TOTAL	84 592,02

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

Madame Michelle Pageau invite les citoyens à une soirée d'information et d'échanges sur l'avenir des églises et des bâtiments du patrimoine religieux de la MRC des Appalaches, le 30 octobre 2018 à la salle du Conseil des maires de la MRC.

Monsieur Carl Dubois informe les citoyens que la prochaine activité des loisirs sera l'Halloween, samedi le 27 octobre 2018.

2018-187

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 38.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon, maire

Signé : Lucie Berthiaume
Lucie Berthiaume, directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Paul Vachon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : Paul Vachon
Paul Vachon
Maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de Kinnear's Mills dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Signé : Lucie Berthiaume
Lucie Berthiaume
Directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe